

À L'ATTENTION DE : MÉDECINS, INFIRMIÈRES, INFIRMIÈRES-CHEFS DES URGENCES, GESTIONNAIRES DES URGENCES, RESPONSABLES DES CLINIQUES MÉDICALES, CLINIQUES JEUNESSE, ENTREPRISES AMBULANCIÈRES, TECHNICIENS AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX, TRAVAILLEURS DE RUE, INFIRMIÈRES SIDEP ET CORPS POLICIERS DE LA MONTÉRÉGIE

1. SURDOSES SÉVÈRES EN LIEN AVEC L'INGESTION DE FLUBROMAZOLAM VENDU COMME DU XANAX

La Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie a reçu au début décembre 2018 deux signalements en lien avec des surdoses survenues en Montérégie. Ces deux cas sévères, impliquant le même événement et le même produit, ont été transportés et traités à l'hôpital, dans un cas pour un arrêt cardio-respiratoire et dans l'autre cas, pour une importante altération de l'état de conscience.

Cet événement implique une ingestion de flubromazolam à l'insu des consommateurs qui croyaient avoir acheté du Xanax (alprazolam) sous forme de comprimés blancs marqués du chiffre 500 dans un sachet. L'analyse des prélèvements biologiques a confirmé dans les deux cas la présence de flubromazolam, une benzodiazépine de synthèse non autorisée au Canada. Aucune trace d'alprazolam ou d'autre dépresseur du système nerveux central n'a été identifiée dans le sang ou l'urine.

2. FLUBROMAZOLAM : BENZODIAZÉPINE DE SYNTHÈSE EN ÉMERGENCE

De la drogue contrefaite contenant du flubromazolam et vendue comme du Xanax (alprazolam) pourrait circuler en Montérégie. Le flubromazolam est 5 à 10 fois plus puissant que l'alprazolam. La consommation de cette substance de synthèse entraîne des risques élevés de surdoses sévères. Elle peut être vendue seule ou en combinaison avec d'autres substances (ex. : acétaminophène) et se présenter sous formes variées : comprimé, liquide ou poudre.

Des effets marqués à des doses aussi faibles que 0,25 mg peuvent être observés : somnolence, confusion, altération de l'état de conscience, dépression respiratoire, amnésie importante, tolérance rapide. L'usage concomitant d'opioïdes, d'alcool, de GHB ou d'autres dépresseurs peut exacerber cette présentation.

3. RECOMMANDATIONS

1. Demeurer vigilant et signaler les cas de surdose

- Transmettre la fiche de signalement nominale pour surdose au télécopieur confidentiel de la DSP de la Montérégie au 450 928-3023.
 - Fiche de signalement pour surdoses : <https://bit.ly/2lyF6mz>
 - Fiche de signalement adaptée aux paramédicaux : <https://bit.ly/2IN7WmD>
- En cas de situation inhabituelle, vous pouvez joindre un médecin de garde en laissant vos coordonnées au 514 237-6894, 24 heures par jour et 7 jours par semaine.

2. Renseigner les utilisateurs de drogues

- Informer les consommateurs de la présence sur le marché de benzodiazépines de synthèse :
 - Le flubromazolam, vendu comme du Xanax, peut engendrer des surdoses sévères;
 - Le risque de surdose augmente avec la consommation d'opioïdes, d'alcool, de GHB et d'autres dépresseurs;
 - L'administration de naloxone n'est pas efficace pour ce type de surdose, mais elle ne présente aucun risque.
- Offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduits :
 - Éviter de consommer seul;
 - Lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de tout consommer en même temps;
 - Diminuer la dose de drogue pour tester ses effets ;
 - Appeler le 911 en cas de surdose (la *Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose* assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple aux témoins de surdose ayant composé le 911).

3. Obtenir des renseignements additionnels sur les symptômes de surdose ou pour la prise en charge

- Communiquer avec le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 pour toute intoxication suspecte ou pour obtenir des informations supplémentaires.